

A NEW START HOLDING
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 859 200 €
Siège social : 86 Rue de Douai
59000 Lille
899 382 493 R.C.S. de LILLE-METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 DECEMBRE 2024

Madame Salima BESSAHRAOUI,

Associée unique et seule Gérante de la Société A NEW START HOLDING,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de cessions de parts sociales ;
- Passage en société pluripersonnel ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

Sous réserve de la réalisation de la cession d'une part sociale devant intervenir ce jour entre madame Salima BESSAHRAOUI (« La Cédante ») et Monsieur JACOBSEN Jens Juul (« Le Cessionnaire »), l'associé unique constate le passage en société pluripersonnel et décide de modifier, comme suit l'article 8 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL »

Le capital social est fixé à la somme de huit cent cinquante neuf mille deux cents (859 200) euros.

Il est divisé en 859 200 parts sociales de (1) Euro chacune, numérotées de 1 à 859 200, attribuées à :

- Madame BESSAHRAOUI Salima, à concurrence de 859 200 parts, ci numérotées de 1 à 859 199,	859 199 parts
--	---------------

- Monsieur JACOBSEN Jens Juul, à concurrence de 1 part, ci numérotées 859 200,	1 part
--	--------

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit 859 200 parts, ci.....	859 200 parts
---	---------------

L'associée déclare que les parts ainsi créées sont souscrites en totalité et libérées comme indiqué ci-dessus. »

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par l'associé unique.

Mme Salima BESSAHRAOUI